

écrit que l'on a quelque chose à vous remettre, vous allez à la gare et recevez votre argent.

Ce n'est pas là l'esprit de la loi adoptée par le parlement. Je n'étais pas membre de cette Chambre à cette époque, mais je me rappelle avoir lu dans les délibérations que cet acte avait été passé dans le but de faire disparaître cet état de choses et pour protéger l'acheteur d'un billet de retour. L'idée était de lui assurer une remise de son argent et non de lui permettre de faire de la chose un moyen de spéculation.

M. HAGGART: Il a droit à cette remise, d'après l'acte, sans avoir à passer par les ennuis dont vous parlez.

M. MULOCK: Mais il n'obtient jamais son argent. J'allais soumettre une idée à mon honorable ami. Le bill que présente l'honorable ministre n'est sous aucun rapport une modification de la loi actuelle, sauf qu'il exige que le porteur du billet signe une déclaration. Sous tous les autres rapports, il laisse la loi telle qu'elle est. J'allais lui proposer, au lieu d'abandonner le bill, d'ajouter une disposition de nature à contenter mes honorables amis. Je lui propose d'imposer une certaine responsabilité au chemin de fer, s'il ne se conforme pas à la loi. Si, par exemple, dans le cas d'une demande, la compagnie de chemin de fer refuse l'argent, elle sera susceptible de perdre 10 pour 100 sur la partie non utilisée du billet. Je ne crois pas qu'une compagnie de chemin de fer puisse avoir le droit de nuire ainsi au public voyageur. L'honorable ministre consentirait-il à ajouter une disposition de ce genre?

M. HAGGART: J'étudierai la question et présenterai un nouveau bill à la prochaine session.

La motion est adoptée.

#### AJOURNEMENT—PROROGATION.

M. HAGGART: Je propose que la séance soit levée.

M. LAURIER: Est-ce l'intention de proroger demain?

M. DALY: La prorogation aura lieu lundi.

La motion est adoptée; la séance est levée à 9.50 p.m.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

SAMEDI, le 21 juillet 1894.

### SÉANCE DU MATIN.

La séance est ouverte à 11 heures.

PRIÈRE.

### FIL D'ENGERBAGE.

M. DAVIN: Avant que l'on passe à l'ordre du jour, je désire attirer l'attention du premier ministre sur une annonce parue dans les journaux, à l'effet que le fil d'engerbage fabriqué au pénitencier de Kingston va se vendre 6½ et 7 centins la livre, la meilleure qualité, et qu'il sera livré

sans frais de transport dans tout le pays jusqu'à Owen-Sound. J'aimerais demander au premier ministre s'il voudrait étendre cet avantage aux Territoires du Nord-Ouest.

Sir JOHN THOMPSON: J'aimerais beaucoup la chose, mais je crains de ne pouvoir faire une semblable promesse. Les compagnies, engagées dans la fabrication du fil d'engerbage, ont l'habitude de payer les frais de transport jusqu'à Owen-Sound, mais nous ne saurions faire la chose, sans demander au parlement de subir les pertes, de payer le transport jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest.

M. MULOCK: J'aimerais savoir si le fil d'engerbage se vend à sacrifice.

Sir JOHN THOMPSON: Non. J'ai mentionné les taux, l'autre jour; je les oublie maintenant, mais le fil d'engerbage n'est pas fabriqué à sacrifice, le prix en couvre le coût, plus une allocation pour le travail des prisonniers.

M. MULOCK: S'agit-il du travail libre, ou du travail des prisonniers?

Sir JOHN THOMPSON: Du travail des prisonniers, 50 centins par jour, car les heures sont plus courtes et le travail moins dur. Le produit est vendu à un taux qui couvre le coût de la matière, l'intérêt sur le coût du matériel, l'allocation pour la détérioration, et tout ce qui entre dans les calculs d'un fabricant privé.

M. MULOCK: Sauf la main-d'œuvre.

Sir JOHN THOMPSON: Non; mais le taux du travail libre. Nous calculons le travail, mais pas au taux du travail libre.

M. MULOCK: Il s'élève une question au sujet des articles fabriqués par les forçats et les prix auxquels ils sont mis sur le marché. Le gouvernement base le prix sur le taux du travail des forçats et vend les articles en concurrence avec le produit du travail libre. C'est là une grave question; je ne veux pas la discuter dans le moment, je veux simplement savoir quelle est la pratique suivie par le gouvernement.

Sir JOHN THOMPSON: Cette question n'existe pas dans le moment. On met la main-d'œuvre à 50 centins par jour, et cela ne vaut pas davantage. Le travail des forçats, en hiver, est terminé à 4 ou 5 heures de l'après-midi. Les prisonniers se mettent aussi à l'ouvrage plus tard, et le travail est moins dur. Je dois dire, en outre, que nous vendons le produit au même prix que ceux de la prison centrale de Toronto, la Compagnie de Brantford et la "Consumers Cordage Co.", bien qu'il n'y ait eu aucun arrangement à cet effet.

### EXPLICATIONS PERSONNELLES.

M. LAURIER: J'ai reçu, hier, un télégramme de M. A. E. D. Morgan, candidat conservateur dans Richelieu, me demandant de corriger ce qui, paraît-il, serait une assertion erronée de ma part. Voici cette dépêche:

Honorable WILFRID LAURIER—

Vous avez dit, hier soir, que j'avais déclaré que les Connolly m'avaient aidé dans mon élection dans Richelieu. Je n'ai jamais dit cela, et ce serait une fausseté, vu que j'ai déjà contredit la chose dans la presse. Je vous demande comme gentilhomme de corriger cette erreur.